

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Auxerre

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie.butteaux@gmail.com

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
29 Avril 2026**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents.

ADOPTION DU C.F.U (COMPTE FINANCIER UNIQUE)

Auparavant nous devions approuver le compte administratif qui reflétait la comptabilité en dépenses et en recette de la commune et le compte de gestion du Percepteur qui tenait notre comptabilité en parallèle ; ces deux documents devant se comparer au centime près
Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, il est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales

Dans la section de Fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 262 313.69 € et celui des recettes à 318 695.15 €.

Pour le budget d'Investissement le total des dépenses s'élève à 337 396.87 € et celui des recettes à 339 148.44 €.

Vote du CFU: Le Maire étant sorti de la salle, le premier adjoint propose au vote le document financier unique, pour l'année 2025, qui est accepté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit (en €)	Recettes ou Excédents (en €)	Dépenses ou Déficit (en €)	Recettes ou Excédents (en €)
Opérations de l'exercice	337 396.87	339 148.44	262 313.69	318 695.15
Résultats de Clôture		1 751.57		56 381.46
Résultats reportés		78 219.11		111 952.48
Résultats cumulés		79 970.68		168 333.94
Restes à Réaliser	88 387.07	99 764.00		

RESULTATS DEFINITIF		91 347.61		168 333.94
RESULTAT CUMULÉ				259 681.55

Au vu de ces chiffres Michel FOURREY propose de reprendre au compte 002 la somme de 168 333.94 € et au compte 001 la somme de 79 970.68 €
 Cette disposition est votée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2025

Le Maire propose d'adopter le budget 2026 tel que présenté lors de la réunion d'information du lundi 27 Avril

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	359 866.30 €	359 866.30 €
FONCTIONNEMENT	440 839.79 €	440 839.79 €
TOTAL	800 706.09 €	800 706.09 €

Les recettes et dépenses ont été listées, elles comprennent principalement les soldes de l'opération « Enrobés et Bordurage » engagée en 2025, l'installation des jeux sur le terrain de la salle communale ainsi que les recettes affectées à ces actions.

Ces dépenses prévoient également le remboursement de la ligne de trésorerie actée en 2025, ainsi que les premiers remboursements de l'emprunt contracté sur l'exercice précédent.

En fonctionnement, des devis concernant le curage des buses et des fossés ont été reçus, ils seront examinés par la commission voirie et chemins.

Le budget est voté à l'unanimité

VOTE DES TAXES 2025

Comme annoncé lors de la réunion préparatoire du 27 Avril dernier, le budget 2026 à été bâti sans augmentation des taxes mais l'Etat devrait revaloriser les bases fiscales de 0.8 %.

Au vu de ces éléments, le Conseil décide de maintenir les mêmes taux, sans augmentation, Michel Fourrey propose de les fixer à :

Taxe d'Habitation (pour les résidences secondaires)	15.64
Taxe Foncier Bâti	38.28
Taxe Foncier non Bâti	47.34
CFE	19.71

Le tout pour un montant attendu de 124 756 € (126 222 € prévus en 2025)

Afin de palier à la diminution des dotations de l'état, il pourra être envisagé dans le cours du mandat de faire des augmentations minimales de la fiscalité de l'ordre de 1 à 2 %.

Le maintien des taxes pour l'année 2026 est voté à l'unanimité

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Maire propose la liste des subventions à attribuer aux différents organismes et associations qui se présentent comme suit :

- Coopérative scolaire de Germigny (Noël Primaire 2026, 7€ par enfants) :	133 €
- Coopérative scolaire de Germigny (subvention 1€ par hab.) :	266 €
- Foyer rural de BUTTEAUX :	2 000 €
- Centre anticancéreux Leclerc à Dijon :	50 €
- Centre anticancéreux G Roussy à Villejuif :	50 €
- Chasseurs de Butteaux	50 €
- Fondation du patrimoine :	55 €
- Germi'Kids :	300 €
- M.F.R de Gron	50 €
- Espace famille Florentinois	150 €

Ces subventions sont votées à l'unanimité

REGLEMENT FINANCIER DU SDEY

Nous adhérons au SDEY (Syndicat d'Énergie de l'Yonne) et avons transféré notre compétence éclairage public au sein de cette collectivité. C'est l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité dans notre département.

En son temps nous avons changé l'intégralité des points lumineux de la commune pour avoir des appareils LED nous faisant effectuer des économies substantielles sur nos factures d'énergie avec une subvention de 70 % donnant lieu à la gratuité de la maintenance pour une durée de 5 ans.

Ce délai est maintenant dépassé et nous devons accepter le cout de cette maintenance restant à notre charge. Le montant facturé est de 203.28 €, la participation du syndicat est de 25 % soit 50.82 €, celle de la commune sera de 152.46 €

L'abandon de la 2G sur le territoire rendra obsolète le pilotage de nos sources lumineuses à partir de notre ordinateur. Le syndicat prendra à sa charge le changement des boitiers permettant cette commande à distance avec un cout estimé de plus d'un million d'euros.

Les travaux effectués suite à nos demandes, font l'objet d'une convention qui en définit les répartitions financières. Michel Fourrey propose au Conseil Municipal d'accepter les taux de participation actualisés au jour des travaux commandés par la commune.

Cette disposition est acceptée à l'unanimité.

MOTION POUR LA NECESSITÉ DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RESEAUX A L'ECHELON TERRITORIAL

Considérant que les services publics de réseaux (énergie, eau, assainissement, transports, télécommunications) constituent des biens essentiels au fonctionnement de la société et à la cohésion territoriale ;

Considérant que leur organisation à l'échelle territoriale garantit une meilleure prise en compte des spécificités locales, des besoins des usagers et des enjeux d'aménagement du territoire ;

Considérant que la proximité entre les gestionnaires de services publics et les citoyens favorise la transparence, la réactivité et la qualité du service rendu ;

Considérant que toute centralisation excessive ou privatisation non encadrée peut entraîner une dégradation de l'accès au service, notamment dans les zones rurales ou périurbaines ;

Considérant l'importance de préserver l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire, conformément aux principes de continuité, d'égalité et d'adaptabilité du service public ;

Le Conseil Municipal de la commune de BUTTEAUX

- Affirme son attachement à une organisation territoriale des services publics de réseaux, garante de proximité et d'efficacité ;
- Demande le maintien, voire le renforcement, des compétences locales dans la gestion et la régulation de ces services ;
- S'oppose à toute réforme qui conduirait à une recentralisation ou à une perte de contrôle des collectivités territoriales sur ces services essentiels ;
- Soutient le développement de modèles de gestion publique ou mixte permettant d'assurer à la fois performance, transparence et intérêt général ;
- Invite les pouvoirs publics à engager une concertation étroite avec les collectivités territoriales avant toute évolution structurelle des services publics de réseaux ;

Correspondant Arnia :

Nous adhérons à ce service proposé par la Région Bourgogne Franche Comté, nous permettant de passer à moindre coût nos appels d'offre de façon dématérialisée.

Nous devons désigner un représentant de la commune auprès de cette entité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DESIGNE COMME TITULAIRE CORRESPONDANT ARNia**
 - **Monsieur Aurélien CANET**
- **DESIGNE COMME SUPPLEANT CORRESPONDANT ARNia**
 - **Madame Sandra DUL**

Commission des impôts directs

Cette Commission :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants.
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties

- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour ce faire nous avons besoin de 6 titulaires et 6 suppléants. L'ensemble des Membres du Conseil Municipal en font partie.

Commission d'appel d'offre

Nous devons également désigner 3 délégués titulaires et trois délégués suppléants pour cette commission qui est chargée d'étudier les devis pour les opérations décidées par la commune et d'attribuer les marchés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

- **DESIGNE LES DELEGUES COMME SUIVANT :**
 - Délégués titulaires :
 Brigitte MOUNIER
 Yohann LEMONNIER
 Thierry FOURNIER
 - Délégués suppléants :
 Laura HENRIQUE
 Déborah LAURENT
 Aurélien CANET

Divers Délégués :

	Titulaire	Suppléant
Délégués SDDEA	FOURREY Michel	FOURNIER Thierry
Délégué correspondant incendie et secours	CANET Aurélien	AUDIGE Francis
Délégué de la protection des données	GIRARDOT Jessica	MOUNIER Brigitte
Correspondant défense	FOURREY Michel	FOURNIER Thierry

Délégués CNAS

La loi nous impose d'offrir une action sociale pour les employés des collectivités. La commune de Butteaux a confié cette prestation au CNAS.

Il nous faut désigner un délégué élu et un délégué agent de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

- **DESIGNE COMME DELEGUES :**
 - Monsieur Thierry FOURNIER en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
 - Madame Jessica OUDIN en qualité de délégué agent et correspondant au CNAS.

Membres du CCAS

Là encore, nous devons désigner quatre membres du collège élus pour cette commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de porter le nombre des membres du CCAS a huit dont quatre membres issus du conseil municipal et quatre membres bénévoles extérieurs,
- **DESIGNE LES MEMBRES COMME SUIVANT:**
 - **Laura HENRIQUE,**
 - **Brigitte MOUNIER,**
 - **Philippe BERNARD,**
 - **Sandra DUL**

Commission électorale

Pour cette commission qui contrôle les inscriptions et les radiations sur notre liste électorale, nous avons besoin d'y nommer deux élus.

Cette commission sera complétée par deux délégués de l'administration et deux délégués nommés par le tribunal. Ceux-ci pouvant être choisis dans la population.

- Thierry Fournier est nommé membres titulaire et Sandrine VILLAIN est nommée en membres suppléant.

Commissions diverses

(Cf. Annexe)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Canons effaroucheur.

Il est rappelé que l'utilisation de ce dispositif est encadrée par un arrêté municipal.

La municipalité demande aux utilisateurs de s'y conformer et de ne pas les actionner pendant la nuit.

Responsabilité propriétaires:

Les propriétaires de terrains sur lesquels sont implantés des arbres sont tenus d'en assurer l'entretien régulier, conformément aux dispositions du droit civil.

En cas de chute d'un arbre ou de branches causant des dommages à des tiers (biens ou personnes, lignes électriques ou téléphoniques), la responsabilité du propriétaire peut être engagée s'il est établi qu'un défaut d'entretien, une négligence ou un manquement à une obligation de sécurité est à l'origine de l'incident.

Il est donc recommandé de :

- surveiller régulièrement l'état sanitaire des arbres,
- procéder aux tailles ou élagages nécessaires,
- faire appel à un professionnel en cas de doute sur la stabilité ou la santé d'un arbre.

Il est notamment rappelé que les haies et les arbres ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

En cas de danger imminent ou d'urgence avérée, la commune se réserve le droit de faire procéder d'office aux travaux nécessaires afin de garantir la sécurité publique.

Les frais engagés à cette occasion seront intégralement refacturés au propriétaire concerné.

La commune remercie les propriétaires qui effectuent la tonte de l'espace public situé devant leur domicile ou ailleurs.

Electricité et gaz à la Salle Communale :

Un audit a été effectué pour la vérification de nos installations électriques, celui-ci nécessite l'intervention d'un électricien pour pallier à certains désordres.

Eclairage public :

Certaines sources lumineuses sont à rediriger, il faudra vérifier également l'horloge de l'éclairage public qui semble dysfonctionner.

Diverses remarques :

- Vérifier l'état de l'aire de Jeux à La-Chaussée,
- Monument aux morts à nettoyer,
- Linteau au-dessus de la porte de la mairie à voir,
- Refaire le dessus du mur dans la cour de l'école de BUTTEAUX

**La remise des Bons des Maisons fleuries se fera le samedi 9 mai 2026
A la SALLE COMMUNALE JACQUES HEBERT**

**Des rouleaux de sacs jaunes sont à disposition à La-Chaussée chez Brigitte MOUNIER
Et à BUTTEAUX dans le sas de la Mairie**

Retour sur l'inauguration de la Cour MOURLON



La Commune de BUTTEAUX a honoré les Conseillers municipaux ayant œuvrés plus de 20 ans au Conseil Municipal et leur a décerné médailles et diplômes pour leurs participations actives.



Le Groupe « **TOUS ENSEMBLE** » a de nouveau œuvré pour la commune, et nous les remercions :

- Nettoyage de l'Eglise,
- Implantation des jeux,
- Préparation du terrain pour l'emplacement du container, etc.

Nous vous rappelons que tout le monde peut y adhérer, faites-vous connaître auprès de la Mairie ou du Foyer Rural qui vous intégreront dans le groupe Whatsapp.

« ENSEMBLE ON EST PLUS FORT, AGISSEZ POUR VOTRE COMMUNE »

